

Modèle d'affiliation à BnB Switzerland

Nos prestations		
	BASIC	BUDGET
Marketing		
Présence en ligne sur bnb.ch	✓	✓
Traduction de votre offre en DE / FR / EN / IT	✓	✓
Classification officielle (1 à 5 étoiles)	✓	✓
Marketing via newsletters	✓	✓
Lien avec votre propre site internet	✓	✓
Marketing via les médias sociaux	✓	✗
Marketing via myswitzerland.com (Suisse Tourisme)	✓	✗
Représentation dans des salons de vacances	✓	✗
Marketing par des journalistes / des blogueurs	✓	✗
Informations / Événements		
Séminaire annuel d'échange d'expériences /atelier	✓ (CHF 0.00)	(✗) (CHF 20.00 / Pers.)
Visite de contrôle (25 % par sondage)	✓	✓
Informations générales par courriels (escrocs, lois, nouveautés, etc.)	✓	✓
Newsletters par courriels	✓	✓
Service		
Publications gratuites d'offres spéciales (par ex. des cours) (autres publications optionnelles CHF 35.00 / année)	✓ (2)	✓ (1)
Modèles et outils à télécharger	✓	✓
Conseils et support (par courriel / tél.)	✓	✓
Durée de l'affiliation	Illimitée ¹⁾	Illimitée ¹⁾
Délai de résiliation	30 jours ²⁾	30 jours ²⁾
Coûts / année (1-3 places de couchage)	314.00	264.00
Coûts / année (4-6 places de couchage)	374.00	284.00
Coûts / année (7-9 places de couchage)	434.00	314.00
Coûts / année (10-12 places de couchage)	464.00	354.00
Coûts / année (13-18 places de couchage)	544.00	414.00
Coûts / année (19-24 places de couchage)	634.00	464.00
Coûts / année (25+ places de couchage)	744.00	544.00

Inscription supplémentaire :

50 % de rabais sur la taxe annuelle la plus basse pour toute inscription supplémentaire.

Tourner s.v.p. suite au verso →

Certification (obligatoire)	BASIC	BUDGET
Bed & Breakfast « B&B » (1-9 places de couchage) / année ³⁾	20.00	20.00
Bed & Breakfast « B&B » (10+ places de couchage) / année ³⁾	40.00	40.00
Chambres d'hôtes « Guest Room » (certificat FST) ⁴⁾	(0.00)	(0.00)
Appartements de vacances « Apartment » (certificat FST) ⁴⁾	(0.00)	(0.00)

Optionnel (facultatif)	BASIC	BUDGET
Chanel Manager - gestion plus facile du calendrier	✓ suivra en janv. 2021	✓ suivra en janv. 2021
Publication sur le site internet SuisseMobile (dès CHF 160.00 / année)	✓ 10 % de rabais	✓ 10 % de rabais
Assurance responsabilité civile entreprise (recommandation)	✓ CHF 157.50 / année	✓ CHF 157.50 / année

¹⁾ Durée minimale du contrat : 1 an à compter de la date de début 01.01. / 01.04. / 01.07. / 01.10.

²⁾ Possibilité de résilier pour le 31.03. / 30.06. / 30.09. / 31.12. (délai de résiliation : 30 jours).

³⁾ L'offre « Bed & Breakfast » implique impérativement, en cas de demande, la préparation du petit déjeuner. Ce service ainsi que la présence de l'exploitant font partie des prestations minimales pour être membre BnB et obtenir une classification. La classification BnB est saisie en ligne (bnb.ch), son enregistrement a déjà valeur de confirmation. Le certificat est établi par la Fédération Suisse du Tourisme (FST). Les critères et « conditions générales pour l'inscription d'un établissement » de BnB Switzerland sont applicables.

⁴⁾ Sont considérées comme « chambres d'hôtes » et « appartements de vacances », les offres d'hébergement avec, certes, la présence de l'exploitant mais sans obligation ou possibilité de préparer le petit déjeuner. Le certificat officiel de classification de la Fédération Suisse du Tourisme (FST) pour les chambres d'hôtes et/ou appartements de vacances doit être requis et payé au préalable et présenté lors de la saisie en ligne. Néanmoins, les exigences minimales de BnB Switzerland doivent être entièrement remplies lors de l'inscription. Les « conditions générales pour l'inscription d'un établissement » de BnB Switzerland sont applicables. Pour plus de détails : <https://www.stv-fst.ch/fr/labels-de-qualite/classification-des-appartements-de-vacances/classification>

Facturation / conditions de paiement

Les frais initiaux sont calculés et dus dès le jour de publication de l'établissement sur www.bnb.ch sous forme de pourcentage de la cotisation annuelle (y compris la taxe de certification obligatoire pour les exploitants de « B&B ») jusqu'au 31 décembre. Par la suite, les frais récurrents seront facturés au début du mois de janvier pour chaque civile du 1er janvier au 31 décembre. Les autres frais (p. ex. prime d'assurance responsabilité civile professionnelle, cotisation de SuisseMobile, articles d'adhérents, etc.) feront, en principe, l'objet de factures séparées.